## Notre divulgation SASB

Norme SASB	Mesure comptable	Divulgation 2020	
Secteur financie	Secteur financier – Banque commerciale		
CB-230a.1	1) Nombre d'atteintes à la sécurité des données, 2) pourcentage visant des renseignements permettant d'identifier une personne et 3) nombre de titulaires de compte visés	Veuillez consulter la section Cybersécurité et sécurité de l'information – Protection des renseignements personnels à la page 70 du Rapport ESG 2020.  Veuillez consulter la section Risques principaux et risques émergents à la page 73 du Rapport annuel 2020.  La Banque ne divulgue pas de telles informations.	
CB-230a.2	Description de l'approche pour repérer et gérer les risques liés à la sécurité des données	La Banque divulgue son approche pour gérer ses risques de sécurité des données à la page 70 du Rapport ESG 2020. Veuillez consulter la section <i>Risques principaux et risques émergents</i> à la page 73 de <b>Rapport annuel 2020</b> .	
CB-240a.1	1) Nombre et 2) montant des prêts en cours dans le cadre de programmes admissibles conçus pour appuyer les petites entreprises et le développement communautaire	La Banque Nationale est un prêteur clé pour les petites entreprises, 80% de ses clients commerciaux canadiens étant bénéficiaires de prêts de moins de 250 000\$ en 2020. Également, la Banque appuie le développement communautaire en finançant des programmes sociaux liés notamment à l'habitation et à la petite enfance représentant un peu moins de 900 clients pour un montant de près de 1 G\$.	
CB-240a.3	Nombre de comptes de chèques personnels sans frais fournis à des clients auparavant sous-bancarisés ou non bancarisés	Au 31 octobre 2020, la Banque Nationale avait 146 697 comptes de chèques personnels sans frais.	
CB-240a.4	Nombre de participants aux initiatives de littératie financière destinées aux clients sous-bancarisés, non bancarisés ou mal desservis	La Banque Nationale participe à plusieurs initiatives de littératie financière dans l'ensemble de ses activités, allant de la discussion de la santé financière et des bonnes pratiques avec les clients en succursale, à des événements de promotion de la littératie financière. Bien que nous ne dénombrions pas le nombre de participants qui sont sous-bancarisés, non bancarisés ou mal desservis, nous divulguons l'impact de nos initiatives à la page 44.	
CB-410a.1	Exposition au risque de crédit commercial et industriel, par secteur	La Banque Nationale divulgue son exposition au risque de crédit de différentes industries dans le document Informations financières complémentaires du T4 2020 à la page 19, qui peut être consulté sur bnc.ca.	
CB-410a.2	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux analyses de crédit	Nous optimisons en ce moment notre processus dans le but d'intégrer les facteurs ESG aux analyses de crédit conformément à notre feuille de route GIFCC.  Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Gestion des risques du Rapport ESG 2020 à la page 65.	
CB-510a.1	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, aux pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou règlements connexes du secteur financier	La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations. Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées. Toutefois, la Banque Nationale ne croit pas que les procédures auxquelles elle est partie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée. Veuillez consulter la note 26 (Garanties, engagements et passifs éventuels) à la page 209 du Rapport annuel 2020.	

Norme SASB	Mesure comptable	Divulgation 2020
CB-510a.2	Description des normes et procédures en matière d'alerte éthique	Veuillez consulter la section Gouvernance – Le Code de conduite et de déontologie à la page 61 du Rapport ESG 2020.
CB-550a.1	Cote de banque d'importance systémique mondiale (BISM), par catégorie	La Banque Nationale est une banque d'importance systémique intérieure (BISI), mais n'est toutefois pas une BISM. Nous n'avons donc pas de cote BSIM pertinente.
CB-550a.2	Description de l'approche d'intégration des résultats de simulations de crise obligatoires et volontaires dans la planification de l'adéquation des fonds propres, la stratégie globale à long terme et d'autres activités d'affaires	Le programme de simulation de crises soutient le processus de décision de la direction, en identifiant les domaines de vulnérabilité potentielle pour la Banque dans son ensemble qui sont reflétés dans l'établissement des limites ainsi que dans la planification d'affaires à plus long terme.  Les scénarios de même que les résultats sont ultimement approuvés par le Conseil. La Banque procède également à des tests de tension et des simulations de crises pour le risque de liquidité. Pour plus d'informations, veuillez consulter les pages 69 et 95 du Rapport annuel 2020.
CB-000.A	1) Nombre et 2) valeur des comptes de chèques et d'épargne par segment : a) particuliers et b) PME	La Banque Nationale avait un volume moyen de dépôts de 35 555 M\$ pour son secteur des Particuliers et 36 697 M\$ pour son secteur des Entreprises au T4 2020. Pour plus d'informations, veuillez consulter la présentation aux analystes et investisseurs (disponible en anglais seulement) du T4 2020, sur bnc.ca.  Au 31 octobre 2020, le nombre de compte de chèques et d'épargne pour le segment particulier se chiffrait à plus de 1,9 million, et à plus de 184 000 pour le segment entreprise.
CB-000.B	1) Nombre et 2) valeur des prêts par segment: a) particuliers, b) PME et c) grandes entreprises	La Banque Nationale avait, au T4 2020, un volume moyen de 81 000 M\$ pour ses prêts et acceptations bancaires aux particuliers et de 37 994 M\$ pour ses prêts et acceptations bancaires commerciaux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la présentation aux analystes et investisseurs (disponible en anglais seulement) du T4 2020, sur bnc.ca.  La Banque divulgue les montants autorisés aux entreprises au Canada, sous forme de financement par emprunt, ainsi que le nombre d'entreprises auxquelles un financement par emprunt a été accordé. Veuillez consulter à la page 8 de la Déclaration de responsabilité sociale d'entreprise 2020.  La Banque divulgue aussi ses prêts et acceptations moyens pour grandes entreprises à la page 9 du document Informations financières supplémentaires du T4 2020 qui peut être consulté sur bnc.ca.
Secteur financier – Finance personnelle		
		La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations.

	Tillanes personnens	
CF-220a.2	Montant total des pertes monétaires à la suite de procédures judiciaires liées au maintien de la vie privée de la clientèle	La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations. Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées. Toutefois, la Banque Nationale ne croit pas que les procédures auxquelles elle est partie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée. Veuillez consulter la note 26 (Garanties, engagements et passifs éventuels) à la page 209 du Rapport annuel 2020.
CF-230a.1	1) Nombre d'atteintes à la sécurité des données, 2) pourcentage visant des renseignements permettant d'identifier une personne et 3) nombre de titulaires de compte visés	Veuillez consulter la section Cybersécurité et sécurité de l'information – Protection des renseignements personnels à la page 70 du Rapport ESG 2020.  Veuillez consulter la section Risques principaux et risques émergents à la page 73 du Rapport annuel 2020.  La Banque ne divulgue pas de telles informations.

Norme SASB	Mesure comptable	Divulgation 2020
CF-230a.3	Description de l'approche pour repérer et gérer les risques liés à la sécurité des données	Se référer à la réponse pour la norme CB 230a.2
CF-270a.2	Taux d'approbation de produits de (1) crédit et (2) prépayés pour des demandeurs avec des cotes FICO supérieures et inférieures à 660	La Banque Nationale ne divulgue pas ces données, mais fournit la valeur, la LTV et la cote FICO moyenne pour son portefeuille de prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires canadiens dans la présentation aux analystes et investisseurs (disponible en anglais seulement) du T4 2020, qui peut être consultée sur bnc.ca.  De plus, des informations additionnelles sur la qualité du crédit de notre portefeuille de prêts se trouvent aux pages 80 et 169 du Rapport annuel 2020.
CF-270a.5	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la vente et au maintien de produits	La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations. Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées. Toutefois, la Banque Nationale ne croit pas que les procédures auxquelles elle est partie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée. Veuillez consulter la note 26 (Garanties, engagements et passifs éventuels) à la page 209 du Rapport annuel 2020.
CF-000.B	Nombre de (1) comptes de carte de crédit et (2) compte de carte débit prépayée	Au 31 octobre 2020, nous comptions plus de 800 000 comptes actifs de carte de crédit particuliers et PME.
Secteur Financie	r – Financement hypothécaire	
MF-270a.3	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la communication aux clients ou à la rémunération de l'initiateur du prêt	La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations. Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées. Toutefois, la Banque Nationale ne croit pas que les procédures auxquelles elle est partie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée. Veuillez consulter la note 26 (Garanties, engagements et passifs éventuels) à la page 209 du Rapport annuel 2020.
MF-270b.1	1) Nombre, 2) valeur et 3) ratio prêt/valeur moyen pondéré des prêts hypothécaires accordés a) aux emprunteurs appartenant à une minorité et b) à tous les emprunteurs, selon la cote FICO, supérieure ou inférieure à 660	La Banque Nationale ne divulgue pas ces données, mais fournit la valeur, la LTV et la cote FICO moyenne pour son portefeuille de prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires canadiens dans la présentation aux analystes et investisseurs (disponible en anglais seulement) du T4 2020, qui peut être consultée sur bnc.ca. Voir également le document Informations financières complémentaires du T4 2020 à la page 21 pour plus d'informations sur notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels qui peut être consulté sur bnc.ca.
MF-270b.3	Description des normes et procédures pour assurer l'octroi non discriminatoire de prêts hypothécaires	La Banque Nationale se conforme à l'ensemble des lois et règlements anti-discrimination ainsi qu'au Code de conduite et de déontologie que la Banque s'impose et qui s'applique à tous au sein de la Banque (employés, dirigeants ou administrateurs). Le Code de conduite et de déontologie établit la non-tolérance de la discrimination envers qui que ce soit.

Norme SASB	Mesure comptable	Divulgation 2020
MF-000.A	1) Nombre et 2) valeur des prêts hypothécaires établis par catégorie : a) à l'habitation et b) aux entreprises	La Banque Nationale divulgue la valeur des hypothèques résidentielles et commerciales, ainsi que la valeur des prêts par catégorie dans la présentation aux analystes et investisseurs (disponible en anglais seulement) du T4 2020, qui peut être consultée sur bnc.ca.
MF-000.B	Nombre et 2) valeur des prêts hypothécaires contractés par catégorie:     a) résidentiel et b) commercial	La Banque a fait l'acquisition de prêts hypothécaires appartenant à iA Groupe financier. Le portefeuille de prêts comportait environ 6 600 prêts hypothécaires résidentielles pour une valeur de 1,1 G\$.
Secteur financie	r – Banque d'investissement et courtage	
IB-330a.1	Pourcentage de représentation par sexe et groupe racial ou ethnique pour 1) les dirigeants, 2) les cadres non-dirigeants, 3) les professionnels et 4) tous les autres employés	Veuillez consulter la section <i>Entreprendre un avenir plus inclusif maintenant</i> du Rapport ESG 2020 à la page 49, ainsi que le <b>Cahier Inclusion et Diversité 2020</b> .
IB-410a.2	1) Nombre et 2) valeur totale des placements et des prêts intégrant les facteurs ESG, par secteur	Veuillez consulter la section <i>Investissement responsable – Obligations durables</i> du Rapport ESG 2020 à page 38, ainsi que la section <i>Fonds propres et dette</i> sur <b>bnc.ca</b> .
IB-510a.1	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, aux pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou règlements connexes du secteur financier	Se référer à la réponse pour la norme <u>CB 510a.1</u>
IB-510a.2	Description des normes et procédures en matière d'alerte éthique	Se référer à la réponse pour la norme <u>CB 510a.2</u>
IB-510b.3	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de diligence	La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations. Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées. Toutefois, la Banque Nationale ne croit pas que les procédures auxquelles elle est partie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée. Veuillez consulter la note 26 (Garanties, engagements et passifs éventuels) à la page 209 du Rapport annuel 2020.
IB-510b.4	Description de l'approche pour assurer l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de diligence	Chaque employé, dirigeant et administrateur de la Banque Nationale signe, annuellement, le <u>Code de conduite et de déontologie</u> qui exige l'intégrité, l'honnêteté, la confiance et la loyauté dans toutes les facettes de nos activités.
IB-550a.1	Cote de banque d'importance systémique mondiale (BISM), par catégorie	Se référer à la réponse pour la norme <u>CB 550a.1</u>
IB-550a.2	Description de l'approche d'intégration des résultats de simulations de crise obligatoires et volontaires dans la planification de l'adéquation des fonds propres, la stratégie globale à long terme et d'autres activités d'affaires	Se référer à la réponse pour la norme <u>CB 550a.2</u>
IB-000.A	1) Nombre et 2) valeur des transactions a) de prise ferme, b) de services-conseils et c) de titrisation	La Banque Nationale a agi comme agent pour 172 transactions, ayant une valeur de plus de 102 G\$, comme preneur ferme pour 313 transactions ayant une valeur de plus de 267 G\$.

Norme SASB	Mesure comptable	Divulgation 2020
Secteur financie	r – Gestion et garde d'actifs	
AC-270a.2	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à des activités de marketing et à la communication d'information associée à des produits financiers à l'égard de clients nouveaux ou actuels	La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations. Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées. Toutefois, la Banque Nationale ne croit pas que les procédures auxquelles elle est partie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée. Veuillez consulter la note 26 (Garanties, engagements et passifs éventuels) à la page 209 du Rapport annuel 2020.
AC-270a.3	Description de l'approche pour informer les clients des produits et services	Les employés de la Banque Nationale s'engagent à respecter le Code de conduite et de déontologie, qui énumère plusieurs principes de protection des clients, notamment: « En toute transparence, nous les informons sur les taux, les frais et les conditions de chaque transaction, pour chacun des produits qu'ils acquièrent. » Veuillez consulter la section <i>Protéger les intérêts de nos clients</i> à la page 27 du Rapport ESG 2020.  La Banque Nationale se conforme également à la règlementation applicable à l'ensemble de ses activités.  La Banque Nationale respecte donc la règlementation venant de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, des agences de protection des consommateurs provinciaux, de l'OCRCVM, de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, de la TSX et des autorités de réglementation provinciales, comme les autorités de réglementation des valeurs mobilières. Le comité de ressources humaines a revu les pratiques de rémunération à la Banque en 2017 et continue de le faire sur une base périodique.
AC-330a.1	Pourcentage de représentation par sexe et groupe racial ou ethnique pour 1) les dirigeants, 2) les cadres non-dirigeants, 3) les professionnels et 4) tous les autres employés	Se référer à la réponse pour la norme <u>IB 330a.1</u>
AC-410a.1	Montant d'actifs sous gestion par classe d'actifs, qui utilisent 1) l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance, 2) des thématiques d'investissement durable et 3) des filtres	Grâce à son modèle d'affaires d'architecture ouverte, Banque Nationale Investissements confie à des gestionnaires de portefeuille externes la gestion de ses fonds et solutions d'investissement 97% des actifs sous gestion de Banque Nationale Investissements au 31 octobre 2020 sont gérés par des signataires des Principes d'Investissement Responsable des Nations unies. BNI évalue l'intégration des critères ESG par ses gestionnaires externes dans son cadre d'analyse propriétaire OP4+.  De plus, 87% des actifs sous gestion de BNI sont gérés par des gestionnaires canadiens membres de l'Association pour l'investissement responsable.  Pour plus d'informations, veuillez consulter la section BNI à la page 40 du Rapport ESG 2020.
AC-410a.2	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux processus et stratégies de gestion des placements ou du patrimoine	La Banque Nationale divulgue son approche pour intégrer des critères ESG dans son processus OP4+. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section <i>BNI</i> à la page 40 du Rapport ESG 2020 et sur <b>bninvestissements.ca</b> .
AC-410a.3	Description des normes et procédures en matière de vote par procuration et de mobilisation des sociétés émettrices	Les politiques et procédures de mobilisation des sociétés émettrices et de vote par procuration peuvent être consultées sur <u>bninvestissements.ca</u> .

Norme SASB	Mesure comptable	Divulgation 2020
AC-510a.1	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, aux pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou règlements connexes du secteur financier	Se référer à la réponse pour la norme <u>CB 510a.1</u>
AC-510a.2	Description des normes et procédures en matière d'alerte éthique	Se référer à la réponse pour la norme <u>CB 510a.2</u>
AC-550a.2	Description de l'approche des programmes d'incorporation du risque de liquidité dans la stratégie de portefeuille et la gestion du risque de rachat	Banque Nationale Investissements (BNI) a une Politique de gestion de risque de liquidité pour les fonds d'investissement et les services offerts par BNI (publication interne). Cette politique a pour objectif d'établir des exigences de liquidité pour les fonds d'investissement et les services offerts par BNI, ainsi qu'un cadre d'application pour celles-ci.  Afin d'encadrer ce risque, BNI surveille les trois composantes suivantes:  Risque de liquidité lié à la conception des produits (conditions de rachat adaptées à la stratégie d'investissement)  Risque de liquidité lié au marché pour les produits (tableau de bord de liquidité, groupes de liquidité, données de fournisseurs tiers, diverses mesures, etc.)  Risque de liquidité émanant de la détention des produits (taux historique des demandes de rachat des porteurs, concentration des actifs, etc.)  La politique complète le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement pour les produits qui y sont soumis et établit les exigences pour les autres produits.  Comme l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), BNI peut suspendre le droit de demander le rachat des titres des produits sous prospectus dans certaines conditions (voir prospectus, section Droit de refuser le rachat de titres d'un fonds).
AC-550a.3	Exposition totale sur les opérations de financement par titres	La Banque Nationale a divulgué son exposition totale aux opérations de financement par titres dans son document Informations financières complémentaires du T4 2020, qui peut être consulté sur <b>bnc.ca</b> . Au T4 2020, l'exposition était de 16 686 M\$.
AC-000.A	1) Total des actifs sous gestion enregistrés et 2) total des actifs sous gestion non enregistrés	La Banque Nationale avait, au T4 2020, 596,6 G\$ d'actifs sous gestion et sous administration. Pour la ventilation de ces données, veuillez consulter le document Informations financières complémentaires du T4 2020, qui peut être consulté sur bnc.ca.